Date de l'autorisation : 29/08/2008

Cliquez sur un pictogramme pour aller directement à la rubrique le concernant.
Pour plus d'information sur les pictogrammes, consultez l'aide.

Informations importantes

Les informations importantes disponibles pour ce médicament sont les suivantes :

- Antiépileptiques et grossesse : mieux connaître les risques pour l'enfant à naître

Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant ici

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament appartient au(x) groupe(s) générique(s) suivants :

- LACOSAMIDE 100 mg - VIMPAT 100 mg, comprimé pelliculé

Composition en substances actives

- Comprimé (Composition pour un comprimé)
  - > lacosamide 100 mg

Présentations

> plaquette(s) thermoformée(s) PVC PVDC aluminium de 56 comprimé(s)

Code CIP : 388 299-2 ou 34009 388 299 2 1
Déclaration de commercialisation : 10/11/2008
Cette présentation est agréée aux collectivités
En pharmacie de ville : Prix hors honoraire de dispensation : 44,44 € Honoraire de dispensation : 1,02 € Prix honoraire compris : 45,46 €
Taux de remboursement : 65%

> 56 plaquette(s) thermoformée(s) PVC PVDC aluminium de 1 comprimé(s)

Code CIP : 224 734-8 ou 34009 224 734 8 2
Déclaration de commercialisation : 18/03/2013
Cette présentation est agréée aux collectivités
Prix libre, médicament non remboursable (cliquez ici pour en savoir plus sur les médicaments non remboursables)

Service médical rendu (SMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence.
Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.
Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS (plus d'informations dans l'aide). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Liste des avis de SMR rendus par la commission de la transparence pour VIMPAT 100 mg, comprimé pelliculé

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 07/04/2021	Extension d'indication	La Commission considère que le service médical rendu par VIMPAT est important dans le traitement en association, des crises généralisées tonico-cloniques primaires chez les adultes, les adolescents et les enfants à partir de 4 ans présentant une épilepsie généralisée idiopathique.
Important	Avis du 21/11/2018	Extension d'indication	le service médical rendu par VIMPAT est important en monothérapie et en association dans le traitement des crises partielles avec ou sans généralisation secondaire chez les enfants à partir de 4 ans présentant une épilepsie.
Important	Avis du 06/12/2017	Extension d'indication	Le service médical rendu par VIMPAT est important en monothérapie dans le traitement des crises partielles avec ou sans généralisation secondaire chez l'adulte et l'adolescent (16-18 ans) présentant une épilepsie.
Important	Avis du 22/07/2015	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par VIMPAT reste important dans l'indication de l'AMM.

Amélioration du service médical rendu (ASMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence.
Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.
Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS (plus d'informations dans l'aide). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Liste des avis d'ASMR rendus par la commission de la transparence pour VIMPAT 100 mg, comprimé pelliculé

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
V (Inexistant)	Avis du 07/04/2021	Extension d'indication	Compte tenu : ? de la démonstration de supériorité du lacosamide par rapport au placebo sur le risque de développer des crises généralisées tonico-cloniques primaires (CGTCP) sur 24 semaines de traitement, chez des patients ayant une épilepsie généralisée idiopathique traités par un à trois antiépileptiques, mais eu égard : ? au besoin médical partiellement couvert, ? à l'absence de données contrôlées versus comparateur actif, ? à l'aggravation potentielle des myoclonies, la Commission considère que VIMPAT n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) dans la stratégie thérapeutique de prise en charge des crises généralisée tonico-cloniques primaires.
V (Inexistant)	Avis du 06/12/2017	Extension d'indication	Compte-tenu : ? de la non-infériorité démontrée versus la carbamazépine LP en termes d'efficacité sur le taux de patients libres de crises sur une période de 6 mois, ? de l'absence de donnée robuste permettant de conclure à une meilleure tolérance de lacosamide par rapport aux autres traitements anti épileptiques, la Commission considère que VIMPAT n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) en monothérapie dans le traitement de l'épilepsie partielle avec ou sans généralisation secondaire chez l'adulte présentant une épilepsie nouvellement diagnostiquée.
V (Inexistant)	Avis du 09/01/2013	Inscription (CT)	Ces spécialités sont des compléments de gamme qui n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V, inexistante) par rapport aux autres présentations déjà inscrites.
V (Inexistant)	Avis du 04/03/2009	Inscription (CT)	En association dans le traitement des crises partielles, avec ou sans généralisation secondaire chez des patients épileptiques âgés de 16 ans et plus, VIMPAT n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux autres thérapeutiques disponibles. Il représente cependant, un moyen thérapeutique supplémentaire utile dans la prise en charge de ces patients.

Autres informations (cliquer pour afficher)

- Titulaire de l'autorisation : UCB Pharma SA
- Conditions de prescription et de délivrance :
  - liste I
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 435 795 8